

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 24 octobre 2018

Présents : THIRIOT Christian, BLAIN Bruno, ETIENNE Pierre, CORNAND Jean-Jacques, MILLET Jérôme, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, DUMAS Chantal.

Excusé : BERARD Patrick (a donné pouvoir à Pierre ETIENNE)

Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

Présence de Maître DEFOSSE, Notaire à Buis les Baronnies.

1. Déclassement du chemin rural 26 :

*** Nécessité de revoir la procédure :**

Monsieur le Maire retrace l'historique de l'opération conduisant au déclassement du chemin rural n°26. La vente de ce chemin ne peut être réalisée en l'absence de délibération de désaffectation de celui-ci. Cette impossibilité de vente a été confirmée par le Centre de Recherche et d'Information de Documentation Notariale (CRIDON) interrogé par Maître DEFOSSE, Notaire à Buis les Baronnies.

*** Suite à donner avec solutions préconisées :**

Deux hypothèses possibles :

- Choix d'une désaffectation formelle (vote : pour : 0, contre : 5, absentions : 2 - Pierre ETIENNE +pouvoir P.BERARD ne participent pas au vote :2).
- Choix de maintenir le chemin dans le domaine privé de la commune à usage du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

(pour : 5, contre : 3, abstention : 1)

- Approuve la proposition du Maire de conserver le chemin rural n°26 dans le domaine privé de la commune à usage du public.
- Dit que la réponse du CRIDON sera annexée à la présente délibération
- Dit que Maître DEFOSSE est chargée de prendre contact avec Monsieur MARTIN, pour l'informer de cette décision et pour lui proposer une solution visant à atteindre les objectifs :

* de désenclavement d'une parcelle par l'acquisition par la commune des parcelles section B numéros 1352 et 1350 appartenant à Monsieur MARTIN

* d'entretien du chemin par convention avec les riverains.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Il est précisé qu'il est recommandé de réaliser l'extension du réseau électrique sur les parcelles constructibles par l'implantation de poteaux.

2. Questions diverses

- Congrès des maires à Paris : personne ne souhaite y participer

- Réforme des listes électorales à partir du 10 janvier 2019 : présentation du Maire.
La commission de contrôle sera composée de trois membres :
 - * 1 conseiller municipal : Chantal DUMAS
 - * 1 délégué du Tribunal de Grande Instance: Claude DUMAS
 - * 1 délégué de l'administration : recherche en cours

- RGPD : Protection des données : proposition de convention avec le centre de gestion : 294 € pour l'année 2019. Délibération prochain conseil.

- Demande de déclaration préalable de travaux déposée par Monsieur DUPONT Yves (maison Francis MORIN) : Avis favorable donné par Monsieur le Maire.

Vu pour être affiché le 29 octobre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 29 octobre 2018

Le Maire, Christian THIRIOT

